

Date Printed: 04/21/2009

JTS Box Number: IFES_65
Tab Number: 24
Document Title: Referendum 2000
Document Date: 2000
Document Country: Ivory Coast
Document Language: French
IFES ID: CE00868





* C E F 1 5 6 6 5 - 6 6 E 2 - 4 0 8 2 - B A 8 1 - 2 C 1 F 4 6 F B C C E B *

REFERENDUM 2000

Dimanche 23 juillet 2000

LE BULLETIN UNIQUE

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE	REFERENDUM 2000		
	Approuvez-vous	OUI	
	le Projet		
	de Constitution		
	et de	NON	
	Code Electoral ?		

*Venez exercer
votre droit civique !*



QU'EST-CE QUE LE RÉFÉRENDUM ?

Le *référendum* c'est l'occasion pour les citoyens et citoyennes de la Côte d'Ivoire inscrit-e-s sur les listes électorales de se prononcer *pour ou contre*:

- *la nouvelle Constitution*
- *le Code électoral.*

POURQUOI UNE CONSTITUTION ?

La Constitution est la loi fondamentale d'un pays et c'est sur elle que sont basées toutes les autres lois et toutes les autres règles qui régissent notre société.

POURQUOI UN CODE ÉLECTORAL ?

Le Code électoral contient toutes les dispositions qui s'appliquent aux différents types d'élections (présidentielles, législatives, municipales etc.).

POURQUOI C'EST TRÈS IMPORTANT D'ALLER VOTER AU RÉFÉRENDUM DU 23 JUILLET ?

Voter au référendum, c'est approuver ou non la Constitution qui va définir le type de société politique dans laquelle on va vivre désormais.

Voter au référendum, c'est consolider la formation d'un *État de droit*, seule garantie des *libertés* et des *droits humains*.

Voter au référendum c'est prouver qu'on fait partie du peuple et que *c'est le peuple qui décide*, qui est souverain.

C'est pourquoi tous ceux et toutes celles qui vont voter doivent se sentir très fiers : *votre vote va décider* si les nouveaux textes proposés sont adoptés ou non.

COMMENT VOTER AU RÉFÉRENDUM ?

Pour pouvoir voter au référendum, il faut d'abord :

- s'assurer que **votre nom** est inscrit **sur la liste électorale** ;
- posséder **une carte d'électeur ou d'électrice** ;
- se présenter au bureau de vote avec sa **carte d'électeur-trice** et une **pièce d'identité** .

Une fois que les agents électoraux responsables du bureau de vote ont vérifié votre identité, vous prenez le **bulletin unique** et une **enveloppe** et vous allez dans l' **isoloir** .

COMMENT UTILISER LE BULLETIN DE VOTE UNIQUE ?

C'est dans l'isoloir, à l'abri de tous les regards que vous répondez à la question écrite sur le bulletin de vote :

“ Approuvez-vous la Nouvelle Constitution et le Code électoral ? ”

Il y a une case vide en face du oui et une case vide en face du non.

Le **OUI** est représenté par un **livre ouvert** ,

le **NON** est représenté par un **livre ouvert avec une grosse croix rouge** dessus.

Si vous êtes **d'accord** avec le projet de constitution et la loi électorale vous mettez une croix ou votre empreinte digitale dans **la case vide en face du OUI** ,

Si vous n'êtes **pas d'accord** vous mettez une croix ou votre empreinte digitale dans **la case vide en face du NON** .

Ensuite vous mettez **le bulletin** dans **l'enveloppe** et vous allez mettre l'enveloppe dans **l'urne** .

Avant de quitter, vous faites marquer la mention **“ a voté ”** sur votre carte d'électeur et vous émargez en face de votre nom en signant avec de l'encre indélébile ou en apposant votre empreinte digitale si vous n'avez pas l'habitude de signer.

A la sortie du bureau de vote, vous pourrez être fier d'avoir donné votre opinion sur comment sera gouverné votre pays.

REFERENDUM 2000

Dimanche 23 Juillet 2000



APPROUVEZ-VOUS LA NOUVELLE CONSTITUTION ET LE CODE ELECTORAL ?

Si OUI

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

REFERENDUM 2000

Approuvez-vous
le Projet
de Constitution
et de
Code Electoral ?

OUI	
NON	

SPECIMEN


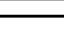
- o Retour d'une vie constitutionnelle normale.
- o Les textes de cette Constitution et de ce Code électoral seront la base du processus électoral démocratique
- o Les délais prévus pour la fin de la transition seront respectés.

Si NON

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

REFERENDUM 2000

Approuvez-vous
le Projet
de Constitution
et de
Code Electoral ?

OUI	
NON	

SPECIMEN

- o La transition continue
- o Elaboration de nouveaux textes fondamentaux
- o Report des élections présidentielle, législatives et municipales.